

Département de la Loire

Commune d'ECOICHE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2024

Etaient présents : Jean-Charles Butaud, Jean-Michel Plassard, Claude Gibaud, Clémence Charliot, Philippe Dussel, Alexis Auclair, Michel Collonge, Loïc Lacôte, Stéphane Vallet, Nathalie Viallon, Brigitte Pironin, Marie Breda.

Absents excusés : Yves Stella (pouvoir Brigitte Pironin), Tina Hormann (pouvoir Marie Breda), Séverine Polloce (pouvoir Jean-Charles Butaud)

Secrétaire de séance : Marie Breda

- ✚ Accueil du conseil municipal des enfants.
- ✚
- ✚ Approuve le compte-rendu de la séance du 28 novembre 2023,
- ✚ **Prend connaissance des rapports des diverses commissions :**

BUDGET / FINANCES

- Monsieur le Maire informe le Conseil du tarif des assurances. Coût de 7 349 € pour l'année 2024 contre 6 130 € en 2022.
- Monsieur le Maire informe le Conseil de l'augmentation de la contribution au SDIS (+ 1200 €).
- Monsieur le Maire rappelle au Conseil la nécessité de réviser le tarif du jeton de chauffage de la salle des sports. Après une estimation faite par le SIEL, le coût réel du jeton est de 14.50 €. Le Conseil à l'unanimité décide de facturer le jeton à 10 €.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que le locataire de l'ancienne poste, Monsieur Ducruy, demande une augmentation de ses charges mensuelles. Le conseil à l'unanimité accepte de passer les charges mensuelles à 90 €.
- Monsieur le Maire propose au Conseil une gratification pour le stagiaire. A l'unanimité, le Conseil accepte.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que le véhicule du cantonnier ne passe plus le contrôle technique. Le Conseil accepte de le changer.

ECONOMIE – TRAVAUX

- Monsieur le Maire informe le Conseil que les coûts des contrats d'entretien (chaudières et pompes à chaleur) de la société Lépine s'élèvent à 1 820 €/an. Un devis a été demandé à la société L'Atelier Bouchaud. Le total est de 1 107 €/an. Le Conseil à l'unanimité accepte le devis de L'Atelier Bouchaud et demande la résiliation des contrats de la société Lépine.
- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un radiateur a été changé dans le logement de Monsieur Breysse.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que le lieu de stockage de la cuisine du nouveau restaurant a été modifié. Ce qui représente une plus-value de 5 145 €. Cette augmentation sera compensée par le montant de l'installation des échafaudages soit 6 600€.

EAU - ASSAINISSEMENT

- Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à une prochaine construction de maison Route du Quartier Noir, il est nécessaire de modifier la canalisation d'eaux pluviales.

VOIRIE

- Un devis de réfection de caniveau Montée de l'Ecole a été présenté pour un montant de 1 815.25 € HT soit 2 178.630 € TTC.

ECOLE

- Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à un courrier de l'Académie, il est nécessaire de renouveler l'organisation de la semaine scolaire. A l'unanimité, le Conseil décide de maintenir la semaine de 4 jours.
- Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de remplacer le vidéoprojecteur ainsi que les ordinateurs de l'école. Un devis a été demandé à la société Bim Informatique. Il est décidé à l'unanimité de changer le vidéoprojecteur et 5 ordinateurs sur 10. Le Conseil demande d'effectuer des recherches de subventions.

PERSONNEL COMMUNAL

- Monsieur le Maire informe le Conseil que Valérie Bassi peut prétendre à un changement de grade. Pour cela, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à 28 h. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que le Centre de Gestion propose de nouvelles conventions d'adhésion au Pôle Santé au Travail. Après délibération, le Conseil refuse.

BOIS

- Monsieur le Maire informe le Conseil que la commission syndicale « Quichère – Bruyères » souhaite continuer l'enfouissement des lignes électriques et télécommunication. Il est présenté le devis du SIEL d'un montant de 50 425 €, subvention déduite. Il sera financé exclusivement par le budget de la section « Quichère-Bruyères ». Après délibération, à 14 voix contre et 1 voix pour, le Conseil décide de ne pas effectuer l'enfouissement dans l'immédiat.

ZAER

- Monsieur le Maire rappelle que la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables instaure un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables. Considérant qu'en application de l'article L 141-5-3 du code de l'énergie, les communes doivent définir des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages (dites ZAEnR), ou à défaut caractériser l'absence de telles zones. Le Conseil municipal accepte de lancer la procédure.

AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil que la Fédération des Chasseurs souhaite installer des caméras pour la surveillance des lynx. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention.
- Le camion Boucherie et présent tous les jeudis de 08h30 à 10h30.
- Les élections européennes auront lieu le 09 juin 2024.
- La date du prochain conseil est fixée au mardi 09 avril 2024.

Séance levée à 21h30

LISTES DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15

- présents : 12

- votants : 15

2024D-01	Révision du tarif jeton de chauffage de la salle des sports	ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ
2024D-02	Révision des charges locatives	ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ
2024D-03	Signature offre Secundo Schéma Directeur Eau Potable	ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ
2024D-04	Maintien de la semaine scolaire de 4 jours	ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ
2024D-05	Achat matériel informatique Ecole	ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ
2024D-06	Installation caniveau Montée de l'Ecole	ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ
2024D-07	Adhésion Pôle Santé au travail Centre de Gestion	REFUSE A L'UNANIMITÉ
2024D-08	Enfouissement lignes électriques Quichère-Bruyère	1 voix pour et 14 voix contre
2024D-09	Définition des Zones d'Energies Renouvelables	ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ